RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00001
Numéro SIREN : 334 298 072
Nom ou dénomination : Cabinet GVA AUDIT ET EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2020 sous le numéro de dépôt A2020/005032

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
18 NOV. 2020
AMIENS
80 - 02

GVA AUDIT ET EXPERTISE
SARL au capital de 50 000 €

Siège social : 15 Avenue Paul Claudel

80480 DURY

RCS AMIENS 334 298 072

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE GVA AUDIT ET EXPERTISE, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

BBA expertise
Experts-comptables associés

1, allée de la Pépinière
Centre Oasis Dury
Bâtiment "LE PASSIFLORE"
80000 AMIENS

Tél. 03 60 28 55 66
Fax. 03 60 28 55 96

bba@bbaexpertise.fr

S.A.S. d'expertise comptable - Tableau de l'ordre d'Amiens
Capital social de 40 000 € - RCS AMIENS 421 203 704
n° TVA : FR 78 421 203 704

Messieurs les associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime de l'associé en date du 19 septembre 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

	31/12/2019 ((€) (8 mois)	*31/12/2018 (€) (12 mois)*
Indicateurs financiers		
▪ **Situation nette**	**284 084**	**266 614**
▪ **Fonds de roulement**	**218 555**	**192 148**
▪ **Besoin en fonds de roulement**	**49 704**	**54 385**
▪ **Trésorerie nette**	**168 851**	**137 762**
Indicateurs économiques		
▪ **Chiffre d'affaires**	**378 714**	**354 492**
▪ **Résultat d'exploitation**	**27 565**	**12 572**

A partir des ratios ci-dessus, la situation financière de la société est équilibrée et la rentabilité d'exploitation n'appelle aucune observation.

Le résultat du bilan arrêté au 31 décembre 2019 est positif de l'ordre de 17 471 €.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers.

Fait à Dury,
Le 28 octobre 2020

SAS BBA EXPERTISE
Commissaire aux Comptes
Représentée par
Tony HUCHIN,

